



Comment faire pour que ma caution me soit restituée

Par **jbdu59**, le **04/01/2011 à 23:21**

Bonjour, j'ai quitté mon logement en mai 2010. Ce jour-là, ma caution ne m'est pas encore restituée, aucun souci à l'état des lieux. J'ai essayé la conciliation mais les propriétaires ne se sont pas présentés, ni je me suis présenté au tribunal de proximité où j'ai fait une requête afin de convoquer les propriétaires mais là aussi, personne. Le juge nous renvoie vers un huissier afin d'assigner les propriétaires à l'audience. Le souci là encore, c'est que les propriétaires sont séparés : la dame habite près de chez nous mais le mari lui habite dans le sud. Je dois récupérer la somme de 735 euros. Je n'ai pas droit à l'aide juridictionnelle, je dois donc prendre un huissier près de chez moi et un huissier de là-bas. Ceci me coûte 540 euros pour les 2 huissiers. Ma question est : comment faire pour que ma caution me soit rendue sans trop y laisser de plumes ? Nous avons rendez-vous ici le 15 février prochain. Merci de bien vouloir nous aider.

Par **mimi493**, le **05/01/2011 à 00:01**

Pourquoi le juge de proximité demande une assignation par huissier. Vous avez sans doute fait une saisine simplifiée, est-ce que la convocation en LRAR a posé problème ? Vous avez saisi le TP pour convoquer le bailleur ? Quel est le nom du bailleur indiqué sur le bail ?

Par **jbdu59**, le **05/01/2011 à 21:49**

bonsoir j'ai bien envoyé les recommandés avec accusé réception. Mes hélas l'un des deux n'est pas

allé chercher sa convocation et la dame elle ne c' est pas présenté a l'audience comment faire

Par **mimi493**, le **05/01/2011** à **23:14**

Pour une saisine simplifiée du TP, c'est le TP qui envoie les convocations ????

Par **jbdu59**, le **07/01/2011** à **21:21**

bonsoir oui les convocation on bien ete envoyé par le tp la dame a été chercher sa convocation mais le monsieur qui lui habite ds le sud n est pas allé chercher sa convocation que puis je faire svp